

mêmes principes, de même quo si la propriété nous appartenait, de déposer le capital présent et futur, partie en loyer et administration de la ferme, partie en achat d'animaux et partie en exhibition des produits des associés. Ne serait-ce pas apporter encore plus d'embarras à notre projet, puisque chaque année le loyer seul de la ferme nous enlèverait une partie de notre capital et lorsque celui-ci serait épuisé, pourrions-nous avec l'octroi du gouvernement et les souscriptions seuls, payer en prix une somme suffisante pour une exhibition des produits ? Le loyer, le personnel de la ferme, la difficulté de garder longtemps à loyer une ferme expérimentale, transporter d'une ferme à l'autre le mobilier déjà acquis, perdre à chaque changement de ferme les améliorations déjà faites et en faire d'autres qui le seraient encore par la suite, sont autant d'objections à ce projet.

À la prochaine réunion du comité, je désirerais présenter aux membres une étude spéciale à la création d'une ferme expérimentale. Ce sujet vous étant familier, après les fortes études que vous en avez faites sur les deux continents et particulièrement dans le district de Montréal, j'espère que vous voudrez bien nous donner l'aide de vos conseils dans une entreprise aussi difficile.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

N. NADEAU,
Sec.-Trés.

La haute opinion que M. Nadeau veut bien avoir de nos connaissances spéciales nous flatte beaucoup et nous voudrions pouvoir répondre à tout ce qu'il attend de nous, mais nous lui ferons observer qu'il ne s'agit pas ici d'adopter tout d'une pièce tel ou tel système, suivi à l'étranger, nous avons des circonstances de climat, de capitaux, de débouchés et de population que nous ne saurons trouver nulle part ailleurs et qui demandent un système tout particulier, ayant pour base les mêmes principes immuables, mais différant du tout au tout dans son application. En sorte qu'il ne nous est possible de nous aider de ce qui se fait à l'étranger qu'autant que nous saurons remonter des effets aux causes et du système adopté aux circonstances multiples le motivant.

La société d'agriculture de Montmagny a parfaitement compris qu'une ferme expérimentale devait réaliser le meilleur système de culture pour la localité, non seulement en produits végétaux, par des façons variées données au sol, mais encore en produits animaux, par l'amélioration des races locales de toute les espèces, à l'aide de croisements judicieux. Le but à atteindre est donc parfaitement compris : offrir aux cultivateurs l'exemple de toutes les cultures profitables et suppléer aux besoins du comté, en reproducteurs de choix de toutes les espèces. La difficulté,

comme le dit très bien M. Nadeau se trouve toute entière dans l'administration de la ferme expérimentale, car de son organisation dépend les sommes nécessaires et les résultats qu'elle peut donner.

La plus grande faute que pourrait faire la société serait, à notre avis, d'acheter ou de louer un domaine trop grand. L'application d'un bon système de culture se fait tout aussi bien sur une ferme de 60 arpents que sur une ferme de 600 arpents ; et la rotation adoptée peut exiger un capital roulant tout aussi considérable sur 60 arpents que sur 600, selon les plantes cultivées. Nous croyons que le problème à résoudre par la société de Montmagny est de faire produire le plus possible à une terre de grandeur moyenne, disons soixante arpents, avec le capital ordinaire, soit une seule charrue ou deux chevaux de travail. Dans ces conditions l'administration devient très peu de chose, vu que le personnel se résume dans un seul homme de choix, aidé d'un ou de deux jeunes gens, pendant les travaux les plus pressants. Et pour peu que le choix des plantes soit bien fait et qu'elles soient convenablement placées dans la rotation, les travaux se succèdent les uns aux autres de manière à donner continuellement de l'ouvrage, sans que jamais le cultivateur soit surchargé.

Nous avons eu le plaisir de visiter quelques exploitations à Montmagny et d'après la nature du sol et les débouchés de la localité nous croyons devoir recommander la rotation suivante de dix ans, sur un domaine de 60 arpents : chaque sole ayant six arpents en superficie.

1^{re} Année.—*Plantes Sarclées.*

Navets,.....	2 arpents.
Patates,.....	1 "
Betteraves,.....	1 "
Fèves à Cheval, 0 $\frac{1}{2}$	"
Carottes,.....	0 $\frac{1}{2}$ "
Blé-d'Inde,.....	0 $\frac{1}{2}$ "
Petites Fèves,..	0 $\frac{1}{4}$ "
Choux,.....	0 $\frac{1}{4}$ "
Oignons,.....	0 $\frac{1}{4}$ "

— 6 arpents su-

més à 50 voyages à l'arpent.

2^e Année.—*Orge ou Blé de Printemps* avec trèfle et mil.

3^e Année.—*Fourrage de Trèfle et Graine de Trèfle à la seconde coupe*, aidée d'un pâturage.

4^e Année.—*Foin de Mil.*

5^e Année.—*Foin de Mil.*

6^e Année.—*Graine de Mil.*

7^e Année.—*Paturages jusqu'à après les foins.*

8^e Année.—*Blé d'Automne semé au mois d'août.*

9^e Année.—*V strons pour fourrage et graine.*

10^e Année.—*avoine.*